



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 53868

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dysfonctionnements de la CONAIR. En effet, du fait du différentiel d'interprétation du texte régissant cet organisme qui oppose les délégués des rapatriés à la délégation, aucun dossier ne trouve de solution malgré l'importance de la ligne budgétaire attribué à la délégation. Par conséquent, il souhaiterait savoir s'il est possible que le Gouvernement intervienne pour résoudre cette douloureuse question.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53868

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6547